

12
février
2021

Evènement
final

LE BROYAGE, SOLUTION DE PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS VERTS PROFESSIONNELS ET DOMESTIQUES

*Retours d'expérience et outils pratiques
d'actions menées sur la Métropole Aix-Marseille Provence*



Intervenants

- **Vincent OCHIER** - Chargé de mission Zéro dechet zéro gaspillage du territoire Marseille Provence / chef de service plan de prévention des déchets & Economie circulaire à la Métropole aix-marseille provence
- **Monsieur REDOUTE** – Agent technique des services Espaces verts de la ville de Cassis
- **Benjamin VIVES** – Directeur de l’entreprise d’insertion LVD Environnement
- **Willy METAINVILLE** – Responsable d’Agence 13 Habitat
- **Claire MONOT** – Déléguée régionale de l’UNEP Méditerranée (Union des Entrepreneur du Paysage)
- **Tristan LAMBOLEY** – Directeur de l’entreprise Accent du sud Paysage et Président de l’UNEP des Bouches du Rhône
- **Rémy MOUTON** - Conseiller Recyclage, Bioénergies, Qualité des sols de la Chambre d’Agriculture des Bouches du Rhône
- **Stéphane BUFFILE** – Viticulteur et oléiculteur bio sur la commune de Chateauneuf-les-Martigues
- **Camille LECOMTE** – Responsable Pôle Sensibilisation des publics et accompagnement des territoires au CPIE Côte Provençale de La Ciotat
- **Sandrine CANDELIER** – Responsable Agriculture à l’ADEME Provence-Alpes-Côte d’Azur
- **Olivier GAIRALDI** – Chargé de Mission à la direction de la Biodiversité et de la Mer de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur

Enjeux pour le territoire Marseille Provence de la Métropole AMP

- ***Faire évoluer les pratiques dans une dynamique « zéro déchet »***
- ***Réduire le gisement important de déchets verts avec un coût de gestion en augmentation***
- ***Expérimenter différentes solutions pour aider à la structuration d'un plan d'actions « déchets verts » à l'échelle du territoire***

Au niveau Métropolitain, ces enjeux sont :

- **partagés par les autres territoires,**
- **avec un objectif spécifique dans le Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés.**



CONTEXTE

- **Interdiction brûlage** > amende 450 € + **Impact Santé** > fumées (micro-particules, odeurs...) > Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)
- Saturation des déchèteries (augmentation des déchets verts) > **augmentation des coûts + dépôts sauvages**
- **Nouvelles réglementations** Zéro phyto, économie circulaire...

Le broyage comme solution de prévention et valorisation

*Réduction de
volume >
transport >
temps > coûts*

*Réduction
pollution trajets
+ valorisation
non locale*

*Broyat bon pour le sol et
les plantes : allègement,
rétention eau, protection
froid et battance,
éléments nutritifs*

*Paillage,
compostage
domestique et
collectif, litière*

Solutions - Actions prévues dans le projet

ACTEURS CIBLES

Services techniques des communes

Paysagistes
et leurs clients :
particuliers ou
gestionnaires de
logements collectifs

Particuliers

Agriculteurs

ACTIONS PREVENTION ET VALORISATION

Chantiers de broyage

Utilisation du broyat :

- Paillage sur place
- Paillage autre site
- Compostage

Utilisation du broyat par d'autres utilisateurs

- Les particuliers
- Le compostage partagé
- Les agriculteurs

Craintes à lever

- Zones OLD quelles préconisations ?
- Réglementation utilisation broyat

● Travailler avec des acteurs pilotes

- Tester des solutions « nouvelles »
- Avoir les info techniques et économiques du terrain
- Analyser les retours de terrain et faire des propositions

● Accompagner le changement de pratiques

- Formation (ST et paysagistes)
- Trame de convention entre paysagistes et agriculteurs



Solutions / Actions prévues dans le projet

- Produire des outils/supports :
 - flyer
 - BoursOvert > <https://boursouvert.org>
- Produire des outils de retours d'expérience > *Voir fin de présentation*



Bours'O vert

Annonces ▾

Créer une annonce

Connexion

Inscription

Bours'O vert

Petites annonces gratuites (et sans publicité) pour particuliers et professionnels de la région Provence Alpes Côte d'Azur

Vous êtes jardinier (particulier ou professionnel) ?

Vous possédez un broyeur ou proposez des prestations de broyage ?

> Proposez ou récupérez du broyat !

> Prêtez/louez/trouvez un broyeur

DÉPOSER UNE ANNONCE

CONSULTER UNE ANNONCE



Retours d'expérience des services espaces verts municipaux



Actions des services techniques

3 communes pilotes

👉 *signature d'une charte d'engagement*

MARIGNANE

- 200 t DV
- Chantiers mobiles broyage (2 **broyeurs légers**)
- **Site municipal** de broyage compostage
- Paillage direct ou après décomposition
- Espaces verts et agriculture

CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

- 200 t DV en déchèterie+ PF compostage
- chantiers broyage mobiles (**1 broyeur**) 2019-2020 > 15% DV
- Paillage direct + **parcelles pédagogiques permaculture**
- Besoin d'un site de stockage-broyage

CASSIS

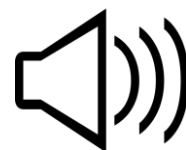
- 50 t DV en déchèterie+ PF compostage
- 3 chantiers broyage 2019- 2020
- **broyeur non adapté**
- **PB foncier**



Ils.elles en parlent !

- **VIDEO** « Le broyage, solution de prévention et valorisation des déchets verts pour les services techniques municipaux » :

https://www.youtube.com/watch?v=cDQv_XhGwCA&feature=emb_logo



Témoignage Monsieur REDOUTE
Services techniques de Cassis



Bilan

Points positifs Broyage + paillage

- Réduction des trajets (lieu de dépôt OU déchèterie) >
 - Gain de temps = optimisation des chantiers
 - Réduction de pollution
 - Economies
- Moins de manipulations (chargement /déchargement camions)= moins fatiguant
- Economie sur traitement (compostage)
- Economie d'eau (50 %) et engrais (1/3)
- **Facilite le désherbage et limite l'enherbement**
- Sol plus facile à travailler
- Meilleure croissance des végétaux

Difficultés rencontrées et solutions

- Difficultés pour trouver un site (PB foncier, zone vulnérable incendie ou naturelle)
- Besoin de broyeurs performants et différentes catégories en fonction des besoins > **Mutualisation**
- Bruit > *matériels de protection + limiter la durée du chantier*
- Pas encore dans les habitudes des agents > *besoin de formation*
- Savoir adapter la granulométrie, crainte d'utiliser certaines essences > **besoin de formation utilisations**
- **Certains administrés n'apprécient pas** > *besoin d'information-sensibilisation sur les bénéfices*

ECHANGES

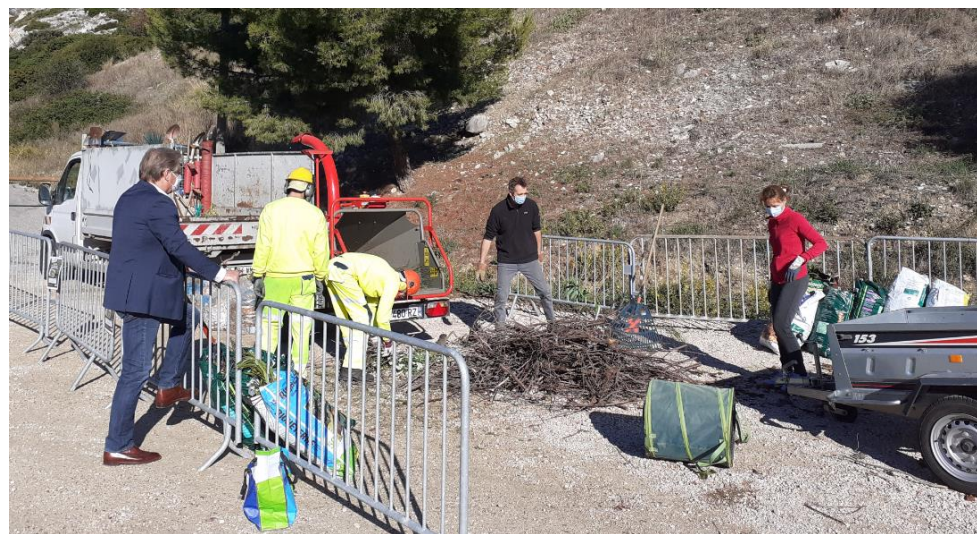


TESTS D' ACTIONS POUR LES PARTICULIERS ET L'HABITAT COLLECTIF

Chantiers broyage à destination des habitants en « points de regroupement »

Enjeux chantiers broyage «points de regroupement»

- Sensibiliser les habitants aux solutions de broyage et à l'intérêt du broyage;
- Expérimenter l'organisation pratique de ces opérations à proximité des déchèteries, et à l'occasion d'opérations ponctuelles « caisson » dans des quartiers éloignés des déchèteries.



ACTIONS CONDUITES

15 opérations de broyage des déchets verts des habitants

→ **6 opérations à l'entrée des déchèteries** (Sausset-les-Pins et Carry-le-Rouet) 3 samedis de suite avec présence de l'équipe de broyage le samedi matin.

→ **9 à côté du caisson ponctuel de dépôt de déchets verts sur Marseille.**

Caisson en place tout le week-end + présence de l'équipe de broyage le samedi matin. Le reste de la benne est broyé le lundi.

📍 RESULTATS

- 👉 Bon accueil des usagers mais faible connaissance du broyage et utilité du broyat
- 👉 700 kg de déchets verts broyés/ opération d'1/2 journée
- 👉 2,2 tonnes pour les opérations sur Marseille sur 2 jours mais flux parfois pollué
- 👉 20-30% du broyat récupéré par les usagers
- 👉 Sur Marseille gestion du broyat restant par la Mairie avec les acteurs locaux (jardins collectifs,...)



BILAN Chantiers Broyage Points de regroupement

Points positifs

- Sensibilisation des particuliers qui viennent déposer leurs DV sur le broyage et l'utilisation de broyat
- Réduction des déchets verts à traiter
- Apport de broyat pour des associations locales/sites compostage



Difficultés rencontrées - freins

- Avoir des équipes qui assurent le broyage et la sensibilisation
- Seuls 20-30 % des personnes repartent avec du broyat
- Faible connaissance des habitants sur ce sujet

Chantiers broyage-paillage Bailleurs sociaux

Enjeux

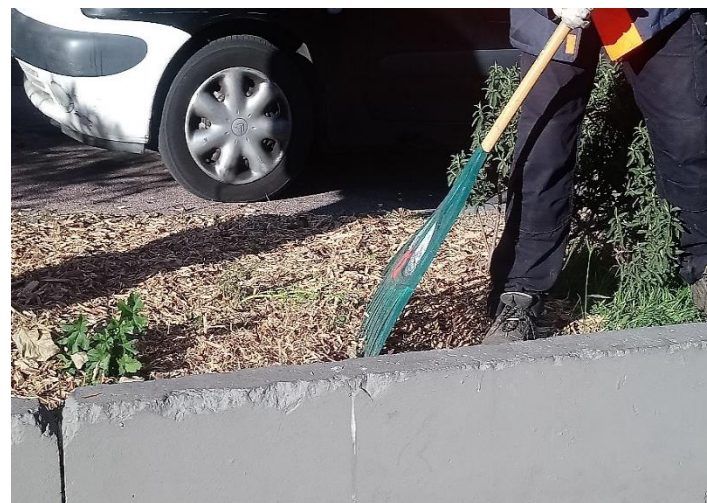
Contexte : externalisation de l'entretien (réalisé par les agents) à faible coût > le broyage permet de réduire les coûts

Chantiers de broyage

- **Cité Le Rabelais - Logirem** avec broyage des déchets de taille et paillage de massifs
- **Résidence Le Bosquet Néréides - 13 Habitat** avec broyage de résidus d'entretien et d'abattage d'un arbre mort.

📍 RESULTATS

- 👉 Sensibilisation de bailleurs sociaux et de gardien
- 👉 Valorisation in situ en paillage et compostage
- 👉 **Sensibilisation de résidents** aux avantages du paillage
- 👉 **4 allers-retours en déchetterie évités**



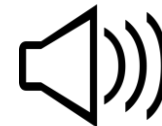
BILAN Chantiers Bailleurs sociaux

Points positifs

- Impact environnemental (même si difficile à mesurer)
- Sensibilisation des habitants aux enjeux environnementaux
- Renforcement des liens entre les parties prenantes : transmission de connaissance des techniciens espaces verts aux habitants
- Embellissement des espaces
- Cohésion sociale autour de l'amélioration du cadre de vie

Difficultés rencontrées - freins

- Clauses d'enlèvement dans les cahiers des charges
 - Crainte sur le bruit, le rendu visuel du paillage
 - Nécessite un accompagnement /sensibilisation des bailleurs + un travail de communication auprès des agents et habitants
- Facteurs de réussite** : engager les associations d'habitants dans la démarche



Témoignage Willy METAINVILLE
(13 HABITAT)

ECHANGES



RETOURS D'EXPERIENCE DES ENTREPRISES DU PAYSAGE



Ils.elles en parlent !

📌 **VIDEO** « Le broyage, solution de prévention et valorisation des déchets verts pour les entreprises du paysage et leurs clients »

https://www.youtube.com/watch?v=PZtXCC1o_6w&t=29s

Actions conduites par les paysagistes

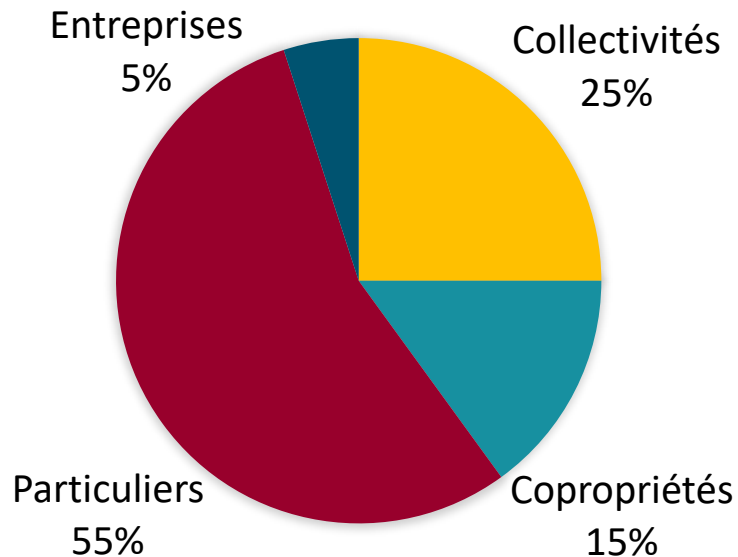
4 paysagistes pilotes

- 👉 signature d'une charte d'engagement
- 👉 40 chantiers avec remplissage d'une fiche de suivi



CHIFFRES ISSUS DES CHANTIERS (échantillon de 40 chantiers)

🕒 Type de clients



1 121 m³ de déchets verts broyés
↳ **127 m³** de broyat produit
et **113,8 m³** valorisés sur place

Une **réduction par 6** du volume (en moyenne)

Actions conduites par les paysagistes

Utilisations

Utilisation multiple
48%

Utilisation simple
52%



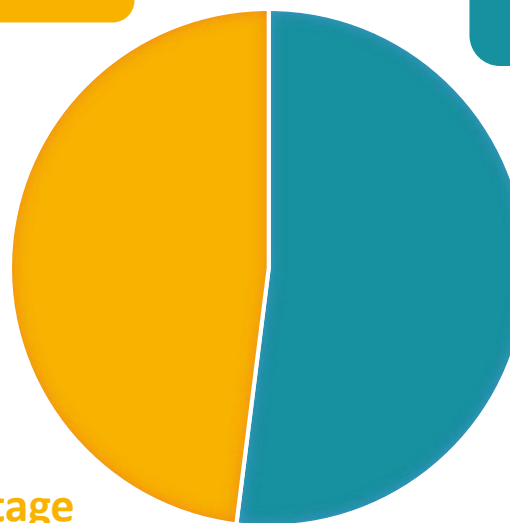
Paillage et
compostage : 20 %



Paillage
et aménagement
des massifs : 67 %



Paillage, compostage
et aménagement des
massifs : 13 %



Compostage
6 %



Paillage
94 %

24 minutes/m³ de déchets verts à broyer (en moyenne)

Majoritairement 2 personnes /chantier soit 0,4 personne pour 1m³

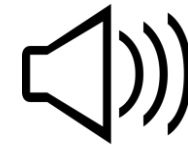
Bilan

Points positifs

- Réduction des trajets (lieu de dépôt OU déchèterie) >
 - Gain de temps = optimisation des chantiers
 - Réduction de pollution
 - Economies
- Moins de manipulations (chargement /déchargement camions)= moins fatiguant
- **Valorisation du métier**
- Conscience environnementale
- **Moins de phytosanitaire > mieux pour la santé**
- Facilite le désherbage et limite l'enherbement> moins de travail
- Espaces verts plus beaux

Difficultés rencontrées

- Encore **beaucoup de réticences**
- **Beaucoup de pédagogie à faire**
- **Matériels couteux encore difficile à amortir dans les prestations (réticence)**
- Pas encore dans les habitudes des entreprises (utilisations broyat)> *besoin de formation*



Témoignage Tristan Lamboley
(président UNEP 13)

ECHANGES



La place des agriculteurs



Enjeux/objectifs en agriculture



Mettre en place une logistique durable et de proximité pour une mise à disposition de broyats de DV frais, produits par des paysagistes (broyeurs à couteaux), utilisables en routine par l'agriculture du territoire CT1 Marseille de AMPM

Actions auprès des agriculteurs

● Châteauneuf –les-Martigues, Marignane, Gignac, Cassis, La Ciotat, Marseille

- 3 maraichers + 4 maraichers bio
- 1 agri (viticulture, oléiculture bio) M. Buffile
- 1 élagueur + 1 élagueur ayant 1 plateforme de broyage-stockage à La Ciotat
- 1 viticulteur, président du syndicat AOC de Cassis

👉 **Echange broyat** élagueur- 1 maraicher (convention)

👉 **Visite Service espaces verts de Châteauneuf les Martigues** avec M. Buffile > projet de plateforme de broyage de la mairie (avec peut-être des paysagistes)

👉 **Mise en lien** avec la plateforme broyage DV de Marignane

👉 **Visite** plateforme La Ciotat avec président syndicat Cassis > approvisionnement gratuit pour faire des essais de paillage

👉 **Réseau de maraîchers bios marseillais** en agriculture urbaine pour récupérer des fumiers équins et des broyats de DV de paysagistes



Bilan

Opportunités

- Possibilité de co-compostage avec autres MO : fumiers, grignons, effluents de caves vinicoles, biodéchets, digestats de méthanisation...

Δ vigilance / odeurs + maîtrise des volatilisations ammoniacuées + éviter les lixiviats).



Témoignage Monsieur BUFFILE

Contraintes

Stockage-compostage DV broyés et autres matières organiques, en bord de champ

CONDITION : respect du RSD + (si besoin) rubrique ICPE 2780 :

- < 1000 T / an ($\leq 2000 \text{ m}^3$, hauteur andains $\leq 2 \text{ m}$),
- distances : > 35 m point d'eau, 200 m habitation,
- rotation au moins triennale des andains (exonère étanchéité),
- utilisation des composts dans l'année par l'agriculteur-composteur,
- déclaration préalable en mairie.

ECHANGES

OUTILS DU PROJET et PERSPECTIVES



Les outils produits par le projet

Flyer particulier

- 📍 Version précédent projet
- 📍 Nouvelle version avec recommandations OLD

Plateforme échange Bours'O Vert

- 📍 Refonte en cours
- 📍 Testée dans le cadre du projet > 30 annonces

Vidéos de sensibilisation/ témoignages

- 📍 Vidéo « Services techniques »
- 📍 Vidéo « Paysagistes »
- 📍 Vidéo « Agriculteurs »
- 📍 Vidéo « Habitat vertical »
- 📍 Vidéo « Particuliers »

Retrouvez tous les
outils →

<https://www.geres.eu/nos-actions/nos-projets/le-broyage-solution-de-prevention-et-valorisation-des-dechets-verts/>

Les outils produits par le projet

Fiches Synthèse réglementaire

- 📍 Une fiche sur la création d'une plateforme de broyage/stockage, pour les ST et paysagistes
- 📍 Une fiche sur la valorisation du broyat/cession à des tiers

Fiche Agriculteurs

- 📍 Convention Paysagiste - agriculteur
- 📍 Recommandations techniques

Panneaux Broyage et OLD

- 📍 3 panneaux
- 📍 Retours CPIE sur travail réflexion OLD avec Parc, La Ciotat...

Les outils produits par le projet

Autres outils ADEME

📍 5 fiches techniques « Conseils sur le broyage –paillage »
<https://www.ademe.fr/conseils-broyage-paillage-dechets-verts>

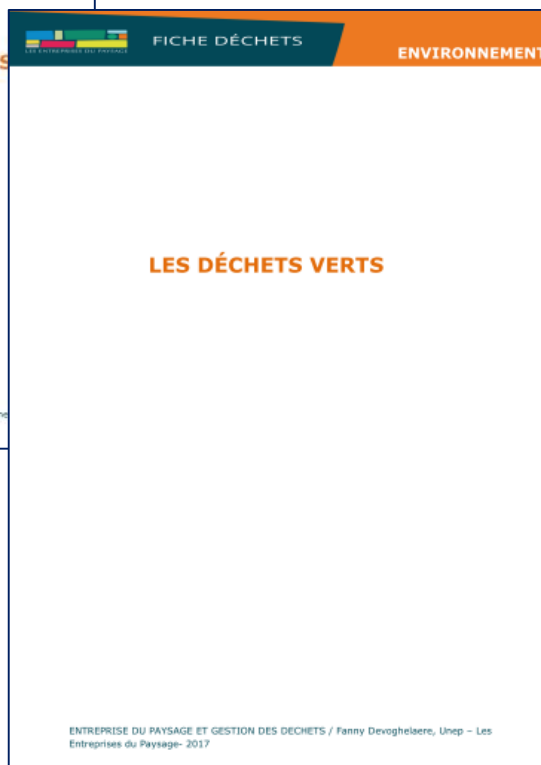
📍 4 vidéos



Les outils produits par le projet

Fiches UNEP, FREDON

- 📍 2 fiches réglementaires et techniques sur les déchets verts et les déchets de bois
- 📍 Guide FREDON = 12 fiches gestion des déchets verts
<http://fredon.fr/dechets-verts>



PERSPECTIVES

Services techniques

- 📍 Formations pour les agents techniques
- 📍 Mutualisation de broyeurs performants entre services techniques de communes
- 📍 Sensibiliser les particuliers sur l'utilisation du broyat

Paysagistes

- 📍 Faire circuler le flyer, et Bours'OVert
- 📍 Fiche réglementaire sur création de plateforme
- 📍 Formation ?

Agriculteurs

- 📍 Besoin de sites de stockage de broyat de qualité + qualité des DV de déchèteries
- 📍 Affiner les conventions entre paysagistes et agriculteurs
- 📍 Besoin de mutualiser les équipements spécifiques à certaines cultures
- 📍 Autres MO à co-composter : biodéchets, fumiers, digestats de méthanisation



PERSPECTIVES

Evolutions et/ou Nouvelles politiques nationales, régionales ? Appels à projets (AAP), autres financements ?

- 📍 Aides nationales et régionales Ademe, tout est à l'adresse:
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>
- 📍 Dispositif du Plan de relance (nombreux AAP) : synthèse de la Préfecture des Bouches-du-Rhône:
<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/France-Relance/Appels-a-projet/France-Relance-les-appels-a-projets-en-region-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/>
- 📍 Voir le nouveau cadre de financement de la Région (**document annexe**)



A noter en particulier

- 📍 A partir du 08/03/2021 : l'Appel A Projets ADEME-Région « Généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur » - pour les collectivités et prestataires déchets
- 📍 En cours: le guichet Tremplin pour la transition écologique des PME > notamment aide aux broyeurs de végétaux (forfaitaire de 5000 €)
- 📍 Appel A Projets « Aide au renouvellement des agro-équipements nécessaires à la transition agro-écologique » : pour les broyeurs ou épandeurs destinés aux agriculteurs !



Merci pour votre participation !

Vous pouvez retrouver le contenu du webinar ainsi que tous les documents conçus et présentés à l'adresse internet suivante : <https://www.geres.eu/nos-actions/nos-projets/le-broyage-solution-de-prevention-et-valorisation-des-dechets-verts/>



A bientôt !

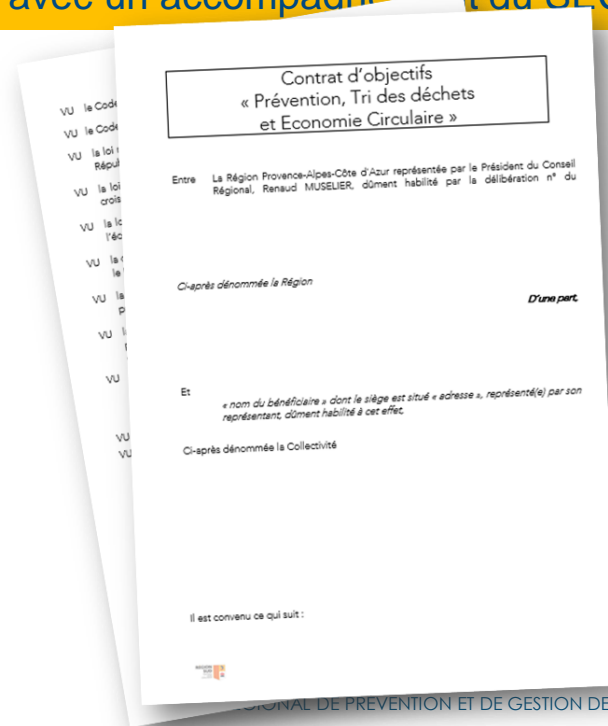
Annexe

Le cadre d'intervention et contrat d'objectifs

Stratégie régionale pour la mise en œuvre du PRPGD:

Un nouveau cadre d'intervention

Un contrat d'objectifs et une feuille de route pour chaque EPCI
avec un accompagnement du SECD



Le cadre d'intervention et contrat d'objectifs



Stratégie régionale pour la mise en œuvre du PRPGD:

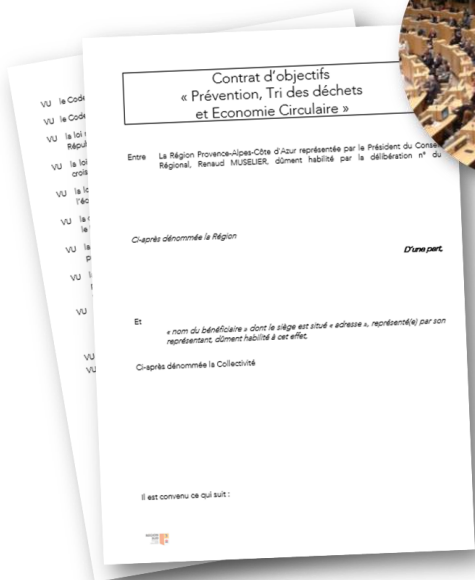
Un nouveau cadre d'intervention pour une autonomie des territoires en matière de gestion des déchets et pour favoriser l'économie circulaire

Un contrat d'objectifs et une feuille de route pour chaque EPCI avec un accompagnement du Service économie circulaire

Pourquoi ?

Avec la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, la Région a pour mission d'assurer la coordination et l'animation régionale de l'économie circulaire (chef de Filât Economie circulaire) sur les territoires, et accompagne les acteurs locaux à la déclinaison des objectifs de la planification régionale des déchets.

Assurer la coordination nécessaire à l'atteinte des objectifs de la planification régionale en partenariat avec l'ORD&EC



FOCUS SUR LE CONTRAT D'OBJECTIFS

Le Contrat d'Objectifs a pour objet de définir :

Les modalités de partenariat entre la Région et la collectivité dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Les objectifs poursuivis sont la mise en œuvre effective des objectifs et des règles de la planification régionale des déchets intégrée au SRADDET.

Il est conclu pour une durée **de 3 ans** et prévoit une révision à mi-parcours.

La collectivité s'engage à élaborer une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets :

- **Disposer d'une parfaite connaissance des coûts ;**
- **Développer une stratégie de prévention :** PLPDMA, lutte contre le gaspillage alimentaire,... ;
- **Tri et valorisation des biodéchets et des DAE ;**
- **Lutte contre les dépôts sauvages, tarification incitative, projets innovants,...**

Le suivi du contrat d'objectifs: création d'un Comité de pilotage qui se réunit une fois par an pour évaluer avec la collectivité la mise en œuvre des actions

LE CADRE D'INTERVENTION

1 - Soutien aux projets en faveur de la prévention des déchets et de l'économie circulaire

Montant /Accompagnement proposé

Le montant de l'aide est calculé sur la base de l'assiette des dépenses éligibles, selon les modalités suivantes :
Taux d'aide maximum de 50%.

- **Tarification incitative** : plafond d'aide de 250 000 € par projet (potentiellement déposés en plusieurs phases) ;
- **Elaboration et/ou mise en œuvre d'un programme local de prévention*** (y compris ingénierie et plan d'actions) : 150 000 € par projet (potentiellement déposés en plusieurs phases) ;
- **Projets innovants et structurants en lien avec l'économie circulaire** : plafond d'aide de 300 000 € par projet (potentiellement déposés en plusieurs phases).

Le taux, dans la limite du maximum fixé, sera modulé en fonction de la qualité technique du projet et sa pertinence notamment territoriale, et des impacts attendus et objectifs fixés.



LE CADRE D'INTERVENTION

2 - Animation d'actions collectives en matière d'économie circulaire et de déchets

Bénéficiaires

■ Pour l'animation d'actions collectives régionales

Réseau régional ou structure intervenant au niveau régional qui assure un rôle de relais de mobilisation (chambres consulaires, associations, fédérations professionnelles...). Une intervention à un niveau infra-régional peut-être soutenue pour des actions exemplaires et reproductibles à l'échelle régionale.

■ Pour l'animation d'actions collectives locales

- Personnes morales de droit public : collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'économie circulaire, établissements publics (chambres consulaires, etc)... ;
- Personnes morales de droit privé : entreprises, associations dont syndicats, organisations ou fédérations professionnelles...

■ Montant

L'aide régionale est une subvention de fonctionnement spécifique, pouvant atteindre un maximum de 80 % des coûts éligibles de l'opération. Elle est plafonnée à 80 000 € annuel par bénéficiaire et par opération pour l'animation d'actions collectives régionales et locales.



LE CADRE D'INTERVENTION

3 - Amélioration de la gestion et de la valorisation des déchets

Montant / Accompagnement proposé

Le montant de l'aide est calculé sur la base de l'assiette des dépenses éligibles.
Les taux maximum et plafonds d'aide sont les suivants :

Type de projet / Taux d'aide maximum Région / Plafond d'aide Région

- Sites de réemploi / 60% / plafonné à 100 k€ ;
- Centres de tri / 30% / plafonné à 500 k€ ;
- Déchèteries professionnelles / 50% / plafonné à 200 k€ ;
- Déchèteries publiques / 50% / plafonné à 300 k€ ;
- Solution de valorisation matière innovante, notamment dans le cadre de l'appel à projets Filidéchet / 50% / plafonné à 50 k€ ;
- Solution de valorisation matière / 50% / plafonné à 300 k€ ;
- Solution de valorisation innovante pour les déchets du BTP notamment dans le cadre de l'appel à projets PROVALOTRI / 50% / plafonné à 50 k€ ;
- Unités de valorisation de combustibles solides de récupération / 10% / plafonné à 50 k€ ;
- Unités de préparation des déchets / 20% / plafonné à 50 k€.



Cas particulier des moyens de collecte

Afin de permettre à tous les territoires d'atteindre les objectifs de la planification régionale dans les délais fixés, la Région pourra intervenir sur les moyens de collecte (bacs, points d'apport volontaire, composteurs, matériel, étude d'optimisation).

Le plafond d'aide atteint, avec un ou plusieurs dossiers de financement successifs, la possibilité pour l'EPCI de solliciter un soutien aux moyens de collecte est close.

	Taux d'aide	Plafond d'aide
▪ EPCI de - 60 000 habitants permanents	50%	300 000 €
▪ EPCI dont la population permanente se situe entre 60 000 et 100 000 habitants	30%	200 000 €
▪ EPCI de +100 000 habitants	10%	100 000 €



LE CADRE D'INTERVENTION

4 - Tri à la source et valorisation des biodéchets

Objectifs

- Elaborer à l'échelle territoriale une stratégie de gestion des déchets organiques (déchets verts, biodéchets des ménages et déchets organiques privés), permettant aux différents producteurs de déchets organiques de répondre à leurs obligations de valorisation ;
- Mettre en œuvre cette stratégie.

Bénéficiaires

Tout porteur de projet, public ou entreprise publique locale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant un établissement ou une succursale en région.

Montant /Accompagnement proposé

Le montant de l'aide est calculé sur la base de l'assiette des dépenses éligibles, selon les modalités suivantes :

- **Taux d'aide maximum de 50%** ;
- Plafond d'aide de **500 000 € par projet** (potentiellement déposés successivement).
- La valorisation des déchets agricoles par méthanisation est traitée via un appel à projets spécifique, porté par le Service Transition énergétique de la Région.

Dépenses éligibles

Dépenses strictement liées aux projets et indispensables à sa réalisation : études externalisées, équipements et infrastructures de tri et valorisation, communication, animation, formation.

LE CADRE D'INTERVENTION

5 - Aides régionales aux études stratégiques en matière d'économie circulaire et de déchets

1. **Éclairer les choix et décisions du bénéficiaire (en termes technique, organisationnel, financier, juridique...).**
2. **Améliorer et approfondir les connaissances sur un sujet précis.**
3. **Poser un diagnostic et proposer des pistes d'actions.**

Bénéficiaires

- Personnes morales de droit public : collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière de déchets et d'économie circulaire, établissements publics (chambres consulaires, etc.) ;
- Personnes morales de droit privé : associations, syndicats ou fédérations professionnelles.

Montant

- L'aide régionale est une subvention de fonctionnement spécifique, pouvant s'élever jusqu'à un maximum de 50 % des coûts éligibles de l'opération, plafonné à 50 000 € par bénéficiaire et par opération.
- L'intervention de la Région est encadrée par le cadre réglementaire des régimes d'aide publique qui est étudié au regard de chaque dossier.

Dépenses éligibles

Dépenses de prestations de service pour la réalisation de l'étude ;

Le cas échéant et sous conditions, les autres dépenses directement liées à l'opération : diffusion et communication des résultats...